

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE



INITIEE PAR



Communiqué de mise à disposition de la note d'information en réponse et du document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Ciments Français S.A.

Le présent communiqué établi par Ciments Français S.A. est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

AVIS IMPORTANT

En application des articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, si les actions non-présentées à l'offre publique d'achat simplifiée ne représente pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Ciments Français S.A., Italcementi S.p.A. a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Ciments Français S.A. non apportées à l'offre moyennant une indemnité égale au prix de l'offre, soit 79,50 euros par action.

En application de l'article L. 612-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°14-282 en date du 10 juin 2014 sur la note d'information en réponse établie par Ciments Français S.A. en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Italcementi S.p.A..

La note d'information en réponse est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Ciments Français S.A. (www.cimfra.fr). Des exemplaires de la note d'information en réponse peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

Ciments Français S.A.
Tour Ariane
5, place de la Pyramide – Quartier Villon
92800 Puteaux

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Ciments Français S.A., déposé auprès de l'AMF le 11 juin 2014 et mis à la disposition du public le 12 juin 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, est disponible selon les mêmes modalités.

L'accès à la note d'information en réponse et à tout document relatif à l'offre peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. Ciments Français S.A. décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.

CONTACTS

PRESSE :

Ciments Français
Relations presse
Tél : +33 (0)1 42 91 76 87

DGM Conseil
Michel Calzaroni
m.calza@dgm-conseil.fr
Tél : +33 (0)1 40 70 11 89
Olivier Labesse
labesse@dgm-conseil.fr
Tél : +33 (0)1 40 70 11 89

ACTIONNAIRES :

Ciments Français
Relations investisseurs
Tél : +33 (0)1 42 91 76 76

Actionnaires individuels :

Afin de répondre à toute question que vous vous poseriez, nous avons mis en place un numéro vert.



Ce numéro est le **00 800 3823 3823**
Il est ouvert du lundi au vendredi, de
09h00 à 17h00.